

Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas à ce que M<sup>me</sup> Allende soit bien reçue et avec courtoisie en plus, parce que le peuple canadien est un peuple poli. Mais pourquoi Pépin, Charbonneau et les autres ne nous parlent-ils pas, par exemple, des expropriés de Cuba par les gauchistes et les communistes? Comment se fait-il que seuls les communistes aient raison? Quand il s'agit de communistes, ils appellent cela la révolution, et quand il s'agit de dirigeants de l'entreprise privée, ils appellent cela l'œuvre de réactionnaires, la répression. Alors, dans les pays où les gens se battent pour leur liberté, c'est de la répression.

Mais le contrôle d'un gouvernement sur l'ensemble de la population, c'est une révolution populaire de libération. Essayons d'y comprendre quelque chose. Allons donc voir en République populaire de Chine si la liberté populaire existe. Allons donc aussi voir en URSS si la liberté populaire existe. Même les scientifiques sont jetés en prison présentement à Moscou, parce que la liberté n'existe pas. Que Chartrand, Pépin, Laberge aillent faire à Cuba ce qu'ils font à Montréal, et ils passeront devant le peloton d'exécution en moins de 12 heures, on le sait. Mais ici, ils ont la liberté de s'exprimer. Je ne m'oppose pas à ce qu'ils s'expriment. Mais, monsieur l'Orateur, ces gens, qui crient à la liberté, veulent être libres de nous enlever nos libertés. On comprend ce que je dis là. C'est la liberté qu'ils veulent. Une fois que nous l'aurons perdue, notre liberté, nous serons malheureux.

On a vu, il y a quelques années à peine, des jeunes étudiants de Tchécoslovaquie, à Prague, demander la permission d'écrire ce qu'ils pensaient. Le gouvernement a dit: Non. Les jeunes se sont révoltés et ont voulu reprendre une partie de la liberté que leurs parents avaient abandonnée, 30 ans auparavant. Ce sont les fils de ceux qui ont fait la révolution qui, aujourd'hui, demandent la liberté d'écrire ce qu'ils veulent en Tchécoslovaquie. Qu'est-ce qu'on a fait? Des chars de combat soviétiques ont été mandés pour écraser ceux qui parlaient de la conquête de la liberté.

Monsieur l'Orateur, pourquoi le Nouveau parti démocratique prend-il toujours la défense des communistes, des socialistes, de ceux qui briment la liberté du travailleur, de la personne humaine, de l'entreprise? Nous lui permettons de s'organiser, nous avons permis aux syndicats d'exister. On a encore le droit au Canada de différer d'opinion et de dire franchement, carrément et même bêtement qu'on ne s'accorde pas avec quelqu'un. On a le droit de lutter! Et l'on voudrait perdre ce droit-là? On voudrait nous l'enlever? Quand des gens comme MM. Pepin, Laberge, Chartrand et Charbonneau auront en main le pouvoir, dans une province comme le Québec, il en sera fait de nos libertés individuelles. Nous n'aurons plus le droit sacré de nous exprimer librement, comme nous avons présentement ce droit sacré que nous tenons à préserver et à conserver.

Monsieur l'Orateur, on me demandera encore: Quel rapport cela a-t-il avec les tables d'écoute? Cela a beaucoup à faire. A mon avis, ces gens devraient continuellement être suivis. C'est pour cette raison que nous allons certainement appuyer le bill C-176, parce que nous n'avons ni honte, ni peur de nos actes, et encore moins d'exprimer nos opinions. Nous n'empêcherons pas M. Chartrand et les autres d'exprimer leurs opinions, non, mais nous les empêcherons d'organiser des actes criminels, des tueries comme des luttes entre ouvriers qui exercent le même métier. On a même dit que la pègre organisée agissait au sein de la FTQ. Des politiciens on dit cela, et je crois même que c'est M. Jérôme Choquette.

### Protection de la vie privée

Monsieur l'Orateur, il s'agit de protéger la société, et, afin de retracer des criminels, même le Nouveau parti démocratique est d'avis qu'on doit se servir de tables d'écoute. Mais après que nous les avons retracés, nous leur donnons trop de liberté. Hier ou avant-hier, le solliciteur général parlait à des étudiants au CEGEP de Vanier. Il parlait des droits des détenus et il reconnaissait que les détenus n'étaient pas assez libres. Il s'en évade chaque jour. Encore deux autres se sont évadés hier d'un pénitencier. D'autres suivront. Il a aussi parlé de l'imposition de la peine capitale aux criminels notoires, dans le cas où il n'y a aucun doute, mais il a dit qu'on ne les prendrait pas. Le ministre a déclaré qu'il blâme d'abord les gardiens trop sévères. Il faudrait être plus libre, plus humain, plus «branleux», en d'autres termes, afin de permettre aux prisonniers de s'évader. Et il parle ici de la peine de mort. Il dit: Je n'ai pas encore eu à signer l'arrêt de mort d'un condamné. Si je devais le faire, a-t-il confié hier aux étudiants du CEGEP de Vanier, je me demande si je pourrais ensuite continuer à faire mon travail de solliciteur général. Cela signifie qu'il quitterait son poste s'il devait signer un arrêt de mort.

[Traduction]

**M. Allmand:** Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'ai pris position à la Chambre des communes sur cette question et je ne pense pas que l'article de journal rapporte fidèlement ce que j'ai dit hier au collège Vanier. Si le député veut savoir quelle est ma position sur cette question, je serai heureux de la lui faire connaître.

**M. Caouette (Témiscamingue):** Je crois le ministre sur parole. Mais ce que dit un autre journal de ce matin, *Le Devoir*:

[Français]

«Revenir au système punitif serait un recul». Cela, c'est le solliciteur général qui l'a dit. C'est exact?

**M. Allmand:** Exact.

**M. Caouette (Témiscamingue):** C'est exact?

**M. Allmand:** Oui.

**M. Caouette (Témiscamingue):** Bon, cela serait donc exact. Dans la colonne voisine, on peut lire: «On pratique de plus en plus d'avortements au Canada.» Dans la même page, soit la page 7, il est dit que d'un côté il faut être moins dur pour les bandits et les prisonniers, et dans la colonne voisine: «On pratique de plus en plus d'avortements au Canada.» On est de plus en plus prêt à approuver cela.

Monsieur l'Orateur, cela n'a pas grand chose à voir avec les tables d'écoute, mais encore là, on pourrait probablement...

**M. Prud'homme:** Ce n'est pas là la politique du gouvernement.

**M. Caouette (Témiscamingue):** Non, ce n'est pas là la politique du gouvernement. Le ministre peut avoir ses opinions, mais je sais que certains de ses collègues du parti libéral ne les partagent pas du tout, surtout en ce qui touche la peine capitale et les criminels. D'ailleurs, nous en avons eu la preuve lors d'un vote sur cette question.

Mais, monsieur l'Orateur, tout ceci pour dire que des activités subversives, il en existe et elles doivent être surveillées. Si quelqu'un n'est pas un révolutionnaire, c'est clair qu'il n'a pas à craindre les tables d'écoute, la police,